Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8310A

Autres Moyens d'Identification : Dissolvant de vernis de protection—Gel / Conformal Coating Remover—Gel

N° de Pièces Connexes : 8310A-55ML, 8310A-225ML, 8310A-850ML, 8310A-3.6L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Décapant

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	support@mgchemicals.com		
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable		2	Danger	Flamme
Irritation	Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors portées des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P261	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
67-64-1	acétone	48%
646-06-0	1,3-dioxolane	34%
109-87-5	diméthoxyméthane	16%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH : Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353
Symptômes Immédiat	*peau sèche, rougeur*
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation sévère, douleur, vision floue*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	*toux, maux de gorge, maux de tête, étourdissement, somnolence, nausée*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*nausée, faiblesse, douleur abdominale, vomissement*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Empêcher le déversement dans les égouts.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. **RECOMMANDATION :** Utiliser un récipient à déchet en acier inoxydable ou en acier au carbone.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Manutention

Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
1,3-dioxolane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	20 ppm Non établi 20 ppm 20 ppm 20 ppm Non établi	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
diméthoxyméthane	ACGIH [c)] U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm	Non établi 3 100 ppm 3 100 ppm 1 250 ppm Non établi 3 100 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Éffet hématologique
b) Éffet néfaste sur la reproduction
c) Irritation oculaire; Dépréssion du système nerveux central

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. **RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
Protection de la Peau	Pour des contacts prolongés, porter des gants de caoutchouc butyle, de caoutchouc fluoré ou d'autres gants résistant aux produits chimiques. Pour des contacts occasionnels, porter des gants de néoprène, de latex naturel ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** c)	2.8%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** c)	16.6%
Odeur	Cétonique	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	221 hPa [166 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	**Densité de Vapeur**	>2.01 (Air = 1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.88
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Miscible
Point Initial d'Ébullition	42 °C [107 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	-30 °C [-22 °F]	**Température d'Auto-inflammation**	250 °C [482 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammable	**Viscosité @40 °C**	Non disponible

a) Valeur coupelle fermée
a) Calculé selon la loi de Raoult
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	L'acétone réagit exothermiquement avec le trichlorure de phosphoryle, ce qui peut conduire à une explosion.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Trichlorure de phosphoryle, oxydants forts, bases fortes, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque de la rougeur, irritation sévère, douleur, ou vision floue.
Peau	Peut provoquer de la peau sèche.
Inhalation	Peut provoquer une toux, des maux de gorge, une nausée, des maux de tête, de l'étourdissement et de la somnolence. Une surexposition grave peut mener à une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, une faiblesse, des maux de tête ou vomissement.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin [a)]	16 000 ppm 4 h Rat [a)]
1,3-dioxolane	5 200 mg/kg Rat	15 000 mg/kg Rat	20 650 mg/m^3 4 h Rat
diméthoxyméthane	6 423 mg/kg Rat	Non disponible	57 mg/L 7 h Rat

Note : Les limites toxicologiques des bases de données d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.
a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	L'acétone et le 1,3-dioxolane provoquent une sévère irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation de l'acétone peut affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

Suite de section sur la page suivante

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composantes avec un danger d'aspiration de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

L'acétone ne remplit pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec des CL50 et CE50 >100 mg/L.

- L'acétone a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau).

Les ingrédients du 1,3-dioxolane et du diméthoxyméthane ne sont classifié comme toxique pour l'environnement.

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Non disponible

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 0% [0 g/L] par exclusion pour COV

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 1 L ou moins	Tailles supérieures à 1 L
8310A-55ML, 8310A-850ML **Quantité Limitée** 	*8310A-3.6L* **Numéro UN** : UN1993 **Appellation Réglementaire** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétone, 1,3-dioxolane) **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager), 60 L (fret)
8310A-55ML **Quantité Limitée** Qté Net Max/Pqt = 1 L 	*8310A-850ML, 8310A-3.6L* **Numéro UN** : UN1993 **Appellation Réglementaire** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétone, 1,3-dioxolane) **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 1 L ou moins *8310A-55ML, 8310A-850ML* **Quantité Limitée** 	Tailles supérieures à 1 L *8310A-3.6L* **Numéro UN** : UN1993 **Appellation Réglementaire** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétone, 1,3-dioxolane) **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Note : **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

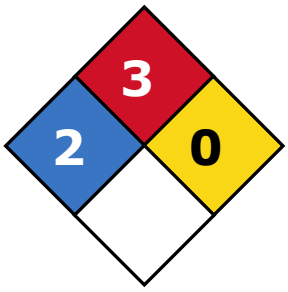

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui est assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	15 décembre 2023
Annule et Remplace	06 mars 2020

Changement Effectué : Changer le nom du produit.

Suite de section sur la page suivante

Références

1) ACGIH *2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.